



CARNAVAL – Rappels et informations...

Marseille, le 21 mars 2019

Madame, Monsieur,

Comme annoncé, le **Carnaval** de l'École du Sacré-Cœur Roucas aura lieu le jeudi de la Mi-Carême (**28 mars 2019 après-midi**). Le thème retenu pour cette année est : « **Commedia dell'arte** ».

- Les enfants demi-pensionnaires se déguiseront à l'école. Si ce jour-là, les enfants peuvent manger à la maison ce sera formidable *et plus gérable pour nous* (surtout pour les maternelles). **LA SORTIE DU MIDI SE DÉROULERA COMME UNE SORTIE DU SOIR !!!!! Primaires au portail, Maternelles dans la classe.**

- Les enfants externes seront attendus à l'école de **13h45 à 14h00**, il est préférable qu'ils viennent déjà costumés. **BADGE PARENTS OBLIGATOIRE !** Les parents patienteront en haut de l'escalier avant de pouvoir accéder à la cour par le préau à partir de **14h15 et jusqu'à 14h30**. Sans lui, pas d'entrée possible (même si nous vous connaissons !).

- Le défilé devrait débuter vers 14h30 par les enfants du primaire suivi de celui des maternelles. **VOUS DEVREZ TOUS VOUS PLACER AU CENTRE DE LA COUR !**

- Ce défilé sera suivi du « **Jugement du Caramentran** ». Pour ce temps-là ce seront les enfants qui se placeront au centre de la cour et vous sur les côtés et derrière eux.

- Puis viendra le temps d'un goûter... réservé aux enfants. Vous pourrez soit sortir soit prendre des photographies en attendant la sortie des enfants. Pensez à ce fameux « droit à l'image » pas de gros plans avec les enfants des autres sans autorisation de leurs parents.

Attention : Confettis et serpentins en papier autorisés dans la cour uniquement. Interdictions : bombes, objets lançant des projectiles (Désagréable et dangereux).

Les accessoires style épées sont des éléments de costume et devront être conservés par l'enfant comme élément du costume. Pas de « combats » donc...

La sortie se fera aux horaires habituels. **RAPPEL : Aucune sortie des élèves avant l'horaire officiel des maternelles ou des primaires ne sera permis ! Inutile de le demander**

Si possible, merci d'éviter de laisser les enfants à la garderie ce soir là. Beaucoup de rangement restera à faire, moins il y aura d'enfants mieux ce sera.

Pour le goûter, **sans obligation bien sûr**, avec l'aide des maîtresses et de l'A.P.E.L., nous demanderons que les enfants des différentes classes s'organisent pour apporter diverses denrées (Crêpes, gaufres, gâteaux, boissons, bonbons, ...) tout en évitant l'excès qui entraîne souvent le gaspillage.

Merci d'avance pour votre participation.

À l'attention des parents dont les enfants mangent habituellement à la cantine le jeudi

Si vous désirez déguiser vous-même votre enfant et le faire déjeuner à la maison ce jour-là (sortie à 12h00) cela nous arrange effectivement. Pour avertir le gérant du restaurant scolaire, nous vous remercions de bien vouloir nous informer **ce lundi 25 mars** (le repas sera alors déduit sur la facture du mois d'avril). **Passé lundi, nous serons dans l'obligation de facturer ce repas même s'il ne sera pas consommé le jour du Carnaval.**

Merci de nous ramener ce coupon pour ce **lundi 25 mars 2019**

Je soussigné : parent de en classe de
confirme avoir bien reçu les informations concernant le **Carnaval du jeudi 28 mars 2019**.

Si votre enfant est demi-pensionnaire, compléter impérativement la partie ci-dessous :

Il déjeunera à l'école le 28 mars 2019 : oui ☐ non ☐

Fait à Marseille le ... / 03 / 2019

Signature